

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Séance du Comité Syndical du 7 avril 2021 à 18 heures 00

Finances Locales

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

SOUS DOMAINE :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Marché Public

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Maison des associations
1 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny, 11400 Castelnaudary.

OBJET :

Création d'un Marché
Public pour achat de
colonne a verre.

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Présents :

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, BACHARAN Max,
BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-Paule, COSTE Gilbert,
DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER Jean-Marc, FABRE
Jocelyne, GREFFIER Philippe, HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard,
OURLIAC Christian, OURLIAC Jean-François, PECH Bernard, QUAGLIERI
Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, PRADEL Christophe, ROSALIE Eric,

Rendue exécutoire

Absents remplacés :

Convocation du
Comité en date du :

30 mars 2021

Absents excusés :

AVERSENG Jean-Luc, ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis,
CAZENAVE Serge, DU FAYET DE LA TOUR Eric, FABRE Danielle FRONT
Gérard, LEMOINE Cédric, MAERTEN Didier PELISSIER Alain, PAINCO Paul,
PUJOL Michel, POUSSIER Grégory, VIDAL Pierre, VIOLA André, PASSEMAR
Aurélien, SOLER Floréal.

Affichage en date
du :

30 mars 2021

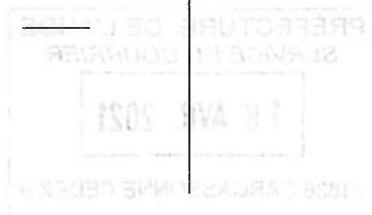
Secrétaire de séance :

Date du comité
syndical :

FABRE Jocelyne

7 avril 2021

Délibération n°
2021013



Monsieur le Président expose, afin de remplacer certaines colonnes à verre en mauvais état et d'étoffer le parc actuel, nous devons acheter des colonnes à verre.

Cet achat représente un lot de 20 colonnes à verre pour un prix d'environ 1300 €uros ht/pièce soit 31 200 €uros TTC.

Le Président demande l'autorisation de lancement du marché.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 22

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre

La convocation au Comité Syndical et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du syndicat conformément aux articles 48 et 56 de la loi du 5 avril 1884.

Fendeille, le 8 avril 2021

Le Président,



Philippe GREFFIER

PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

16 AVR. 2021

11836 CARCASSONNE CEDEX 9